

Année scolaire 2021 - 2022

CIRCULAIRE ACADEMIQUE

TOULOUSE, le 21 octobre 2021

Aux Secrétaires de S1,

Aux correspondants de S1

Aux S2, aux membres de la CA

(pour information)

Sommaire

ORGANISATION DES VOTES - ELECTIONS FSU : VOTE
D'ORIENTATION NATIONALE ET RAPPORT D'ACTIVITE.AnnexesBULLETIN et CONSIGNES DE VOTE
PV DE DEPOUILLEMENT

PERIODE DE VOTE

Tous les votes auront lieu pendant la même période du **jeudi 04 au jeudi 25 novembre 2021**. Les dates du scrutin sont impératives. Il ne pourra pas être clos avant la date fixée, sauf si la totalité des syndiqués du S1 a voté. **Le dépouillement aura lieu dans les S1 dès la fin de la période de vote.**

QUI VOTE ?

Peut et doit voter :

- Tout syndiqué dont la cotisation a été payée au titre de l'année scolaire 2020/2021
- Ainsi que tout collègue, non adhérent en 2020/2021, mais à jour de cotisation pour 2020/2021 **au plus tard le 25 novembre 2021.**

- Vous disposerez pour le 08/11/21 la liste des adhérents de votre établissement pouvant voter, telle que connue du S3, à imprimer à partir de votre espace adhérent ou pourrez la demander auprès du S2 ou du S3.

Cette liste peut être complétée, sous votre responsabilité, par les noms des collègues ayant réglé tardivement leur adhésion, jusqu'au 25 novembre 2021 inclus. Vous pouvez utiliser votre espace adhérent jusqu'au 25 novembre pour vérifier la liste, ou joindre le S3 pour vérification de l'enregistrement des cotisations dans les délais (durant toute la période de vote).

NB : Les collègues TZR ou qui exercent sur plusieurs établissements votent dans l'établissement où ils sont enregistré dans le fichier des adhérents. En cas de doute sur leur établissement de vote, contacter dès l'ouverture du vote le S2 ou le S3, qui indiquera aux collègues concernés l'établissement où ils sont inscrits.

Attention ! La prise en compte par un S1 du vote de collègues non électeurs, entraîne l'annulation de la totalité du vote de ce S1.

Matériel électoral

Vous trouverez ci-joint le matériel nécessaire à l'organisation du vote dans votre S1 :

- un bulletin de vote pour chaque votant, présentant les 3 votes qu'il doit émettre (à reproduire) ;
- les consignes de vote, à reproduire et distribuer à tous les votants, avec 2 enveloppes (à prévoir, à récupérer auprès de l'intendance) ;
- un procès-verbal de dépouillement, tenant sur 1 page.

Une liste électorales des votants par établissement sera adressée par mail aux secrétaires de S1 pour le 08/11/21. Cette liste peut également être récupérée dans leur espace adhérent, à la même date (une notice d'utilisation est jointe à cet envoi).

Où trouver les listes et déclarations d'orientation ?

- vote national : dans le cahier spécial adressé avec le POUR n°235 disponible également sur le site fsu.fr.

Le site académique mettra ces documents en accès libre pour les syndiqués.

Comment organiser le vote ?

Mettre à la disposition de chaque adhérent.e le matériel nécessaire : deux enveloppes, un bulletin de vote, la liste d'émargement.

Chaque syndiqué.e émet **3 votes sur le même bulletin** :

- Vote n°1 (vote d'orientation national) : pour l'une des 5 listes se présentant au CDFN ;
- Vote n°2 (vote sur le rapport d'activité national), comportant :
 - un vote d'appréciation globale ;
 - choix de formulation des termes du rapport d'activité sur 2 passages (« fenêtres »).

Le vote est individuel, à bulletin secret et s'effectue donc sous double enveloppe :

Le bulletin est glissé dans une première enveloppe neutre, elle-même placée dans une enveloppe permettant d'assurer l'identification des votants et la cohérence avec la liste d'émargement
(Nom, Prénom, Signature).

Pour les collègues absents pendant la période des élections : les syndiqués du S1 empêchés de voter durant toute la durée du scrutin doivent être signalés par le secrétaire de S1 au S3 dès le 08/11/21, et au plus tard le 15/11/21 (par mail à s3tou@snes.edu).

Le S3 leur enverra du matériel pour pouvoir voter directement par correspondance directement auprès du S3. Leur vote devra être posté au plus tard le 25/11/21, le cachet de la poste faisant foi, et parvenir au S3 avant le 30/11/21.

Opérations postérieures au vote

Compte-tenu des délais imposés pour la remontée des résultats nationaux, et des délais postaux qui se sont accrus, **tous les votes émis au sein du S1 sont dépouillés dans le S1, quel que soit le nombre de votants**, par une commission **d'au moins deux membres qui** :

1. **Se réunit dès la clôture du scrutin.** Ses membres signent les procès-verbaux, que le S1 devra transmettre au S3 immédiatement après dépouillement.
2. **Vérifie que le nombre de signatures sur la feuille d'émargement correspond bien au nombre d'enveloppes de vote.**
3. Procède au dépouillement des bulletins, pour chacun des votes organisés.

Dès la fin du dépouillement, le secrétaire de S1 transmet au S3, par mail et pour réception au plus tard le mardi 30 novembre 2021 à 12h :

- a) les procès-verbaux des 3 votes nationaux ;
- b) la liste d'émargement

Compte tenu des délais et des retards postaux constatés les années passées, **il est imposé un envoi sous forme électronique des résultats et listes d'émargement, impérativement émis depuis l'adresse électronique du secrétaire de S1, du trésorier ou, à défaut, par un collègue identifié par le S2** pour être pris en compte (adresse d'envoi : s3tou@snes.edu).

Il est toutefois possible de doubler l'envoi électronique d'une copie du PV originalement signé et de la liste d'émargement par un envoi postal ou par dépôt au S3. Dans ce cas, ces documents ne pourront être pris en compte que s'ils parviennent au S3 avant le 30/11/21 à 12h.

Les résultats académiques seront proclamés aussitôt après le dépouillement académique, et publiés dans les publications académiques qui suivent l'élection.

Pierre PRIOURET, Secrétaire Général ; Aurélien BOROT ; David CLUZEL, Sylvain LAGARDE, Isabelle RICHARDEAU, Carine RIOS, Secrétaires académiques